



Santé - Sciences

Dossier : Coronavirus Covid-19

L'Ordre des médecins adresse un "blâme" à Didier Raoult

Vendredi 3 décembre 2021 à 16:13 - Mis à jour le vendredi 3 décembre 2021 à 18:09 - Par [Anne Jocteur](#)
[Monrozier](#), [France Bleu](#), [France Bleu Provence](#), [France Bleu Gironde](#)

Bordeaux

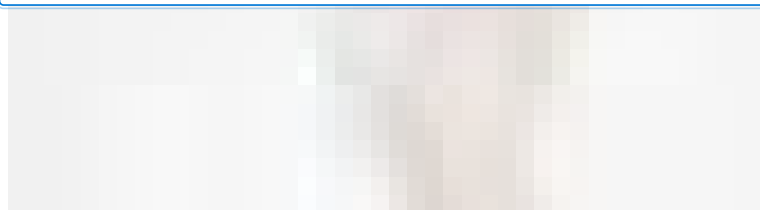


Didier Raoult de l'Ordre des médecins a été sanctionné vendredi par le conseil de l'Ordre des médecins de Nouvelle-Aquitaine. L'instance a fait part de cette décision, la deuxième en importance après le simple avertissement, sans l'assortir de ses motivations, qu'elle réserve aux avocats la semaine prochaine. Le conseil de l'Ordre des Bouches-du-Rhône doit se réunir ce lundi pour

Avec votre accord, [nos partenaires](#) et nous utilisons des cookies ou technologies similaires pour stocker et accéder à vos informations personnelles, comme votre visite sur ce site. Vous pouvez retirer votre consentement ou vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime à tout moment en cliquant sur "[Gérer mes choix](#)" ou dans notre politique de confidentialité présente sur ce site, et dans ce cas vous n'aurez plus accès à du contenu personnalisé basé sur votre navigation, aux contenus et fonctionnalités provenant des réseaux sociaux ou des plateformes de vidéos et nous ne tiendrons pas compte de votre usage pour améliorer notre site.

Avec nos partenaires, nous traitons vos données pour les finalités suivantes : le fonctionnement du site, la mesure d'audience et web analyse, la personnalisation, la publicité et le ciblage, les publicités et contenus personnalisés, la mesure de performance des publicités et du contenu, le développement de produit, l'activation des fonctionnalités des réseaux sociaux.

Vos préférences seront conservées pendant une durée de 6 mois.

[Gérer mes choix](#)[Tout refuser](#)[Tout accepter](#)

Le professeur Didier Raoult en août 2020 à Marseille © AFP - Christophe Simon

Il encourait la radiation, ce sera finalement un "blâme".

L'Ordre des médecins de Nouvelle-Aquitaine sanctionne Didier Raoult. L'instance a fait part ce vendredi de cette décision, la deuxième en importance après le simple avertissement, sans l'assortir de ses motivations, qu'elle réserve aux avocats la semaine prochaine. Le conseil de l'Ordre des Bouches-du-Rhône doit se réunir ce lundi pour

LES PLUS CONSULTÉS

1 Faits divers - Justice

Il se cache dans le plafond du magasin de Cogolin pour se cacher la nuit dans les rayons de France Bleu Provence et France Bleu

Faits divers - Justice

Les policières attachées au tribunal de Cherbourg ont entendu un témoin à la scène de France Bleu

Le conseil de l'Ordre des médecins de Nouvelle-Aquitaine a sanctionné Didier Raoult. Le conseil de l'Ordre des Bouches-du-Rhône doit se réunir ce lundi pour France Bleu

PIÙ INFO

19:16

Dans le Berry, les agences de France Bleu Berry

[France Bleu Berry](#)

19:13

Ski nordique : les domaines de France Bleu Sud Lorraine

[France Bleu Sud Lorraine](#)

19:11

Le Rennais condamné pour France Bleu

Pour Me Fabrice Di Vizio, l'avocat du professeur Raoult, il s'agit en fait *"d'une belle victoire pour la défense"* et *"pour la paix sociale"*, a-t-il écrit sur Twitter. *"Aujourd'hui Didier Raoult a reçu une tape sur les doigts, on est loin du Didier Raoult dangereux, assassin et toutes ces autres conneries racontées depuis un an"* a-t-il ajouté.

Pour afficher ce contenu Twitter, vous devez accepter les cookies Réseaux Sociaux.

Ces cookies permettent de partager ou réagir directement sur les réseaux sociaux auxquels vous êtes connectés ou d'intégrer du contenu initialement posté sur ces réseaux sociaux. Ils

Avec votre accord, [nos partenaires](#) et nous utilisons des cookies ou technologies similaires pour stocker et accéder à vos informations personnelles, comme votre visite sur ce site. Vous pouvez retirer votre consentement ou vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime à tout moment en cliquant sur "[Gérer mes choix](#)" ou dans notre politique de confidentialité présente sur ce site, et dans ce cas vous n'aurez plus accès à du contenu personnalisé basé sur votre navigation, aux contenus et fonctionnalités provenant des réseaux sociaux ou des plateformes de vidéos et nous ne tiendrons pas compte de votre usage pour améliorer notre site.

Avec nos partenaires, nous traitons vos données pour les finalités suivantes : le fonctionnement du site, la mesure d'audience et web analyse, la personnalisation, la publicité et le ciblage, les publicités et contenus personnalisés, la mesure de performance des publicités et du contenu, le développement de produit, l'activation des fonctionnalités des réseaux sociaux.

Vos préférences seront conservées pendant une durée de 6 mois.

Gérer mes choix

Tout refuser

Tout accepter

rares, mais on ne cherchait pas de sanction plus élevée, on voulait surtout arrêter ce comportement délétère pour les patients et les médecins", a-t-il ajouté.

“ *"C'est la reconnaissance qu'on a bien fait de porter plainte, le conseil de l'Ordre a reconnu que le comportement de Didier Raoult n'est pas du tout ce qu'on attend d'un médecin."* (Pierre Tattevin, infectiologue et plaignant) ”

Pour lui, le comportement de Didier Raoult au sujet de l'hydroxychloroquine reste incompréhensible. *"Ce n'est pas*

Deux faux policiers condamnés pour avoir cambriolé et séquestré à Agde

France Bleu Hérault

19:07

Téléthon : la photo magnifique d'Enedis avec plongée sous-marine et les arènes de Nîmes

France Bleu Gard Lozère

18:57

INSOLITE - Avis aux nostalgiques : le retour de Nîmes bientôt à Nîmes retour de nos années 1980

Gard Lozère

nts du candidat Eric Zemmour : le collage à Montpellier

Hérault

dait impatient : la situation-service fait dans le Finistère

Breizh Izel

fo

RANCE BLEU

LE TRAFIC

Tout savoir sur la circul

une querelle de spécialiste, c'est juste rappeler l'esprit

médicaments", a-t-il rappelé. "Son comportement était à côté de tout ce que la science nous a appris, je ne le comprends toujours pas."

Petite victoire cependant pour le Pr Raoult : le Dr Guillaume Gorincour, que l'infectiologue poursuivait pour "non-confraternité", a de son côté été sanctionné ce vendredi d'un "avertissement" par la chambre disciplinaire de Nouvelle-Aquitaine, composée de huit médecins et présidée par un magistrat administratif.

Deux plaintes de médecins contre le Pr Raoult

Avec votre accord, [nos partenaires](#) et nous utilisons des cookies ou technologies similaires pour stocker et accéder à vos informations personnelles, comme votre visite sur ce site. Vous pouvez retirer votre consentement ou vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime à tout moment en cliquant sur "[Gérer mes choix](#)" ou dans notre politique de confidentialité présente sur ce site, et dans ce cas vous n'aurez plus accès à du contenu personnalisé basé sur votre navigation, aux contenus et fonctionnalités provenant des réseaux sociaux ou des plateformes de vidéos et nous ne tiendrons pas compte de votre usage pour améliorer notre site.

Avec nos partenaires, nous traitons vos données pour les finalités suivantes : le fonctionnement du site, la mesure d'audience et web analyse, la personnalisation, la publicité et le ciblage, les publicités et contenus personnalisés, la mesure de performance des publicités et du contenu, le développement de produit, l'activation des fonctionnalités des réseaux sociaux.

Vos préférences seront conservées pendant une durée de 6 mois.

Gérer mes choix

Tout refuser

Tout accepter

Déposées sur la base de plusieurs signalements initialement effectués par la Société de pathologie infectieuse de langue française (SPILF), les plaintes accusaient également Didier Raoult d'avoir enfreint, par sa communication, l'article 56 du code de déontologie, en "manquant à son devoir de confraternité" envers d'autres médecins.

À lire aussi - [Le professeur Didier Raoult convoqué par la chambre disciplinaire de l'Ordre des médecins à Bordeaux](#)

“ **"Ce sont les médecins qui se plaignent de nous, pas les patients." (Didier Raoult)**

Présent devant la chambre disciplinaire de l'Ordre des médecins début novembre, par *"respect pour cette institution"*, le Pr Raoul, à la retraite depuis le 31 août de sa chaire de professeur d'université-praticien hospitalier, s'était estimé *"pas concerné"* par d'éventuelles sanctions. *"Ce sont les médecins qui se plaignent de nous, pas les patients"*, avait-il lancé à l'avocat des plaignants, assurant avoir reçu durant la crise sanitaire *"plus de 600.000 patients"* au sein de l'IHU Méditerranée Infection qu'il dirige à Marseille, *"sans aucune plainte"* de leur part. Il avait défendu *"la réussite"* de son traitement conjuguant hydroxychloroquine et azythromicine pour traiter les

Avec votre accord, [nos partenaires](#) et nous utilisons des cookies ou technologies similaires pour stocker et accéder à vos informations personnelles, comme votre visite sur ce site. Vous pouvez retirer votre consentement ou vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime à tout moment en cliquant sur "[Gérer mes choix](#)" ou dans notre politique de confidentialité présente sur ce site, et dans ce cas vous n'aurez plus accès à du contenu personnalisé basé sur votre navigation, aux contenus et fonctionnalités provenant des réseaux sociaux ou des plateformes de vidéos et nous ne tiendrons pas compte de votre usage pour améliorer notre site.

Avec nos partenaires, nous traitons vos données pour les finalités suivantes : le fonctionnement du site, la mesure d'audience et web analyse, la personnalisation, la publicité et le ciblage, les publicités et contenus personnalisés, la mesure de performance des publicités et du contenu, le développement de produit, l'activation des fonctionnalités des réseaux sociaux.

Vos préférences seront conservées pendant une durée de 6 mois.

Gérer mes choix

Tout refuser

Tout accepter

À lire aussi - [Une nouvelle enquête interne vise l'IHU du professeur Didier Raoul à Marseille](#)

Coronavirus Covid-19

Hôpitaux

Polémique

Recherche scientifique



Anne Jocteur Monrozier
France Bleu



Covid : 55 classes fermées dans la Drôme, 32 en Ardèche, beaucoup moins que la semaine dernière

Santé - Sciences

Coronavirus : pourquoi la vaccination obligatoire revient dans le débat

Santé - Sciences

Coronavirus : les centres de vaccination du Finistère passent au vaccin Moderna

Pour afficher ce contenu Make.org, vous devez accepter les cookies [Mesure](#)

Avec votre accord, [nos partenaires](#) et nous utilisons des cookies ou technologies similaires pour stocker et accéder à vos informations personnelles, comme votre visite sur ce site. Vous pouvez retirer votre consentement ou vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime à tout moment en cliquant sur "[Gérer mes choix](#)" ou dans notre politique de confidentialité présente sur ce site, et dans ce cas vous n'aurez plus accès à du contenu personnalisé basé sur votre navigation, aux contenus et fonctionnalités provenant des réseaux sociaux ou des plateformes de vidéos et nous ne tiendrons pas compte de votre usage pour améliorer notre site.

Avec nos partenaires, nous traitons vos données pour les finalités suivantes : le fonctionnement du site, la mesure d'audience et web analyse, la personnalisation, la publicité et le ciblage, les publicités et contenus personnalisés, la mesure de performance des publicités et du contenu, le développement de produit, l'activation des fonctionnalités des réseaux sociaux.

Vos préférences seront conservées pendant une durée de 6 mois.

[Gérer mes choix](#)

[Tout refuser](#)

[Tout accepter](#)

[Retour Haut de page](#)



[Nous contacter](#)

[Charte de modération](#)

[Nos fréquences](#)

[Émissions et podcasts](#)

[Application mobile](#)

Resultats elections

Ma France 2022

Plan du site

Les régions

Auvergne-Rhône-Alpes

Bourgogne Franche-Comté

Bretagne

Centre-Val de Loire

Corse

Grand Est

Hauts-de-France

Avec votre accord, [nos partenaires](#) et nous utilisons des cookies ou technologies similaires pour stocker et accéder à vos informations personnelles, comme votre visite sur ce site. Vous pouvez retirer votre consentement ou vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime à tout moment en cliquant sur "[Gérer mes choix](#)" ou dans notre politique de confidentialité présente sur ce site, et dans ce cas vous n'aurez plus accès à du contenu personnalisé basé sur votre navigation, aux contenus et fonctionnalités provenant des réseaux sociaux ou des plateformes de vidéos et nous ne tiendrons pas compte de votre usage pour améliorer notre site.

Avec nos partenaires, nous traitons vos données pour les finalités suivantes : le fonctionnement du site, la mesure d'audience et web analyse, la personnalisation, la publicité et le ciblage, les publicités et contenus personnalisés, la mesure de performance des publicités et du contenu, le développement de produit, l'activation des fonctionnalités des réseaux sociaux.

Vos préférences seront conservées pendant une durée de 6 mois.

Gérer mes choix

Tout refuser

Tout accepter

Communiqués de presse

Dossier de presse

Retrouvez France Bleu sur tous les supports



Télécharger l'application France Bleu



App Store



Google play

Avec votre accord, [nos partenaires](#) et nous utilisons des cookies ou technologies similaires pour stocker et accéder à vos informations personnelles, comme votre visite sur ce site. Vous pouvez retirer votre consentement ou vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime à tout moment en cliquant sur "[Gérer mes choix](#)" ou dans notre politique de confidentialité présente sur ce site, et dans ce cas vous n'aurez plus accès à du contenu personnalisé basé sur votre navigation, aux contenus et fonctionnalités provenant des réseaux sociaux ou des plateformes de vidéos et nous ne tiendrons pas compte de votre usage pour améliorer notre site.

Avec nos partenaires, nous traitons vos données pour les finalités suivantes : le fonctionnement du site, la mesure d'audience et web analyse, la personnalisation, la publicité et le ciblage, les publicités et contenus personnalisés, la mesure de performance des publicités et du contenu, le développement de produit, l'activation des fonctionnalités des réseaux sociaux.

Vos préférences seront conservées pendant une durée de 6 mois.

[Gérer mes choix](#)

[Tout refuser](#)

[Tout accepter](#)